



PROTOCOLE SANITAIRE

Relatif au Concours d'accès à la formation doctorale au titre de l'année 2020/2021, en période de pandémie de Covid19 de l'ENPConstantine

Le présent document représente le protocole sanitaire explicitant les points importants auxquels l'ENPConstantine doit se conformer pour l'organisation des concours d'accès à la formation doctorale de l'année universitaire 2020/2021, dans un environnement marqué par la pandémie du Covid19.

Ce document se base sur le protocole antérieur du MESRS et détaille les spécificités propres à l'ENPConstantine.

Toutes les démarches préconisées visent à réaliser les trois concours dans les filières agréées dans un contexte serein et sans aucun risque de contamination.

Les effectifs de candidats retenus pour passer les concours sont au nombre de 786 (tableau ci-dessous) et les dates correspondantes seront fixées ultérieurement.

Types de filière	Spécialité	Nombre de candidats	lieux	Capacité Réel locaux	Capacité Protocole covid	Taux d'occupation max (%)
Automatique	Automatique et systèmes	60	02 Amphi	340	106	18
	Automatique et informatique industrielle	56	02 Amphi	340	106	17
Génie mécanique	Energétique	89	02 Amphi	340	106	25
	Construction mécanique	63	02 Amphi	340	106	19
	Génie matériaux	67	02 Amphi	340	106	20
Génie des procédés	Génie des procédés	242	Amphis 4 ; 5 ; 6 ; 7 et 8	880	265	27
	Génie pharmaceutique	88	Salles 403 ; 405 ; 406 ; 407 et 408	300	150	29
	Génie de l'environnement	124	Amphis 1 ; 2 et 3	510	159	24

Sachant que la date des concours dans les trois filières n'est pas fixée le même jour et compte tenu de la disponibilité des locaux (08 amphes et 07 grandes salles), cela nous a conduit à

élaborer un protocole sanitaire présentant les principes généraux et les règles qu'il convient de respecter.

Ce Mode opératoire s'articule autour des points suivants :

1- APPLICATION DES MESURES DE PREVENTION

- a- Les espaces dédiés au concours (Amphis, grandes salles, accès, sanitaires) seront désinfectés en début de matinée avant chaque concours,
- b- le port de bavette est obligatoire pour chaque candidat,
- c- le contrôle de température à chaque entrée est automatique,
- d- la désinfection avec le gel hydro alcoolique : des distributeurs de gel hydro alcoolique seront disponibles à chaque entrée et devant chaque amphithéâtre ou grande salle,
- e- la distanciation entre candidats sera respectée et surveillée dans les accès du lieu d'examen et dans les amphis, par des moyens d'affichages visibles et des agents de surveillance,
- f- les enseignants participant à l'encadrement du concours sont tenus de respecter les mesures de prévention.

2- DEROULEMENT DES CONCOURS

- a- L'accès aux locaux d'examen est autorisé de 30mn à 45 mn avant le début de la première épreuve,
- b- les concours se dérouleront en amphi et salles, les places sont nominatives, chaque candidat gardera la même place pour les deux épreuves avec étiquetage des places; les locaux dédiés aux concours (Amphis et grandes salles de cours) ne seront occupés qu'à 27% au maximum pour les amphis et 29 % au maximum pour les grandes salles (voir tableau ci-dessus),
- c- la circulation à l'intérieur de l'école n'est autorisée que dans les espaces concernés par le concours (amphis, grandes salles et sanitaires) et les points d'accès à l'école,
- d- dans le cas où les symptômes apparaissent sur un candidat(e), à l'entrée de l'école ou pendant le concours, il sera isolé dans une salle et autorisé à passer le concours sous la surveillance du médecin de l'école.